



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPLICATION DU STATUT DE L'ARBITRAGE ET DES MUTATIONS D'ARBITRE

REUNION RESTREINTE DU 21 JUILLET 2026

AFFECTATIONS DES MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

Les clubs bénéficiaires d'un ou deux joueurs mutés supplémentaires pour la saison 2026/2027 ont la possibilité d'exprimer leur choix d'affectation avant le début des compétitions, conformément aux indications mentionnées par la Commission dans son procès-verbal du 23 juin 2026.

Le Comité de Direction du 06 septembre 2016 a décidé que les clubs bénéficiant d'1 joueur ou de 2 joueurs supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « MUTATION » à défaut d'avoir informé la Commission du choix de l'affectation du ou des mutés supplémentaires, ceux-ci sont affectés automatiquement à l'équipe représentative du Club.

Voici donc la liste des clubs avec l'équipe à laquelle seront affectés
le ou les joueurs mutés supplémentaires :

1 joueur muté supplémentaire :

500 575	CORMEILLAIS ACS	U16 R3
515 375	FRETTOISE ES	SENIORS Départemental 4
527 726	FONTENAY EN PARISIS FC	U18 Départemental 3
528 672	ECOUEN FC	SENIORS Départemental 1
549 307	COSMO TAVERNY	SENIORS Départemental 1
549 561	DEUIL ENGHEN FC	SENIORS Départemental 2
554 313	CHAMPAGNE SFC	SENIORS Départemental 2
581 840	ENT. BEAUMONT MOURS	SENIORS Départemental 2

2 joueurs mutés supplémentaires

500 578	FRANCONVILLE FC	SENIORS Départemental 1
500 681	VIARMES ASNIERES OI.	SENIORS Départemental 3
507 986	ST PRIX ES	SENIORS Départemental 3
509 431	SOISY ANDILLY MARGENCY FC	SENIORS Départemental 2
511 509	ROISSY EN France US	SENIORS Départemental 2
519 844	OSNY FC	1 pour SEN D1 ; 1 pour SEN D2
523 266	GROSLAY FC	SENIORS Départemental 1
530 279	BEZONS USO	SENIORS Départemental 1
580 487	FC MERY MERIEL	SENIORS Départemental 2

Procès-verbal transmis aux Commissions Départementale et Régionale Statuts et Règlements et contrôle des mutations ainsi qu'à la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions pour information

COURRIER CLUB

Mail du 20/07/2026 du FCM Vauréal adressé à la CDA et transmis à notre Commission :

La Commission Départementale d'Application du Statut de l'Arbitrage et des Mutations d'Arbitres confirme sa décision parue dans son PV du 23 juin 2026.